

L'association GRUST PYRENEES TOY (Association loi 1901 depuis juin 2021) organise une manifestation de trail blanc :

- **9 km 400D+**
- **18 km 1000D+**
- **ski de randonnée de 10 km et 700D+**
- **Ski de randonnée de 4km monté sèche**

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'emplacement des « PC » et les horaires. Elle se réserve également le droit d'annuler les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

- Conditions de participation : Pour participer, il est indispensable : d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela d'avoir acquis, préalablement, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment: savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, brouillard, pluie ou neige) savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures... d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

- Obligations du participant: Respecter la charte du coureur et du marcheur, et suivre les règles sanitaires transmises par le gouvernement, et les valeurs environnementales. Port du dossard devant et visible durant toute la durée de la manifestation jusqu'à la ligne d'arrivée. Respect scrupuleux du parcours balisé, chaque participant doit rester sur le chemin balisé. S'il s'éloigne volontairement du chemin balisé, il n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Conserver sur soi ses petits déchets

Trail Blanc 9km :

il y aura un ravito solide et liquide à la gare d'arrivée du TSD Aulian au 2,700 eme kilomètres, puis à l'arrivée à Aulian. 1h45 barrière horaire au restaurant du bédéret.

point de contrôle à la cabane de Conques

Les contrôles : Afin de sécuriser l'épreuve, le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux nombreux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, afin de vérifier que tous les partants ont bien rejoint l'arrivée.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Trail Blanc 18km :

il y aura trois ravito solide et liquide à la gare d'arrivé du TSD Aulian au 6eme kilomètres, puis au restaurant du gay par deux fois.

Quatre points de contrôle à la Caperette, cabane de Conques 1 et 2eme passage. Barrière horaire à bederet, au 1er passage barrière horaire au restaurant du bédéret à 11 km temps de course 1h45 et le deuxième au même endroit au 15em km temps de course 2h15.

Les contrôles : Afin de sécuriser l'épreuve, le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux nombreux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, afin de vérifier que tous les partants ont bien rejoint l'arrivée.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

SKI de Randonnée :

il y aura un ravito à aulian liquide au 3eme kilomètres, au 7 km kilomètre au restaurant du Bédéret et puis à l'arrivée. barrière horaire 1h30 au restaurant du bédéret.

Les contrôles : Afin de sécuriser l'épreuve, le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux nombreux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, afin de vérifier que tous les partants ont bien rejoint l'arrivée.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Monté sèche en ski de randonnée :

Il y aura un ravito en haut de caperette, la descente est libre

Les contrôles : Afin de sécuriser l'épreuve, le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux nombreux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, afin de vérifier que tous les partants ont bien rejoint l'arrivée.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Repas :

Le repas est prévu dans le tarif.

Remise des récompense sera réalisé devant le restaurant à 20h

Conditions d'inscription :

Cette manifestation est ouverte à toute personne, homme ou femme, âgée de 18 ans et plus dans l'année de la course, licenciée ou non.

Pour s'inscrire, allez sur le site du Pyrénée chrono un lien vous dirige vers le site qui permet l'inscription, le téléversement des documents obligatoires et le paiement en ligne, les documents obligatoires doivent être téléversés à l'inscription. on peut s'inscrire sur place.

Documents obligatoires : La participation à l'une des 2 courses est soumise à la présentation obligatoire : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. Aucun document obligatoire pour la marche, sauf l'autorisation parentale pour les mineurs.

Remise des dossards :

Pour le Trail :

Elle s'effectuera à la station de Luz Ardiden à la salle hors sac, le samedi 20 Janvier de 14h à 16h45.

Si le dossier est complet et valide. Elle se fera dans le strict respect des gestes barrières. Ordre d'arrivée : Les 2 épreuves sportives seront chronométrées et il sera procédé à un classement. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés pour chacune des distances.

Les départ du trail du 9km et du 18km aura lieu à Aulian devant le restaurant :

pour le 9 km de barrière horaire au 6 km

pour le 18km barrière horaire au 11eme km de 2h et au 15 km

pour le ski de randonnée :

le 10km :

Les départs et l'arrivé aura lieu à Aulian devant le restaurant, il y aura une barrière horaires sur le parcours au restaurant du Bédéret :

La montée sèche :

Le départ devant le restaurant d'aulian et l'arrivée à la gare d'arrivée de caperet.

Le matériel :

Le matériel sera contrôlé avant chaque course par les responsables de la sécurité pour le bien du participant.

Matériel obligatoire :

Pour les deux disciplines :

- Pantalons de sports
- veste longue de sport chaude, coup vents ou coup pluie
- Bonnet et protège coups
- gants
- Une paire de crampons chaussure pour le trail et couteau pour le ski de randonnée (l'organisation décidera le jour J)

- Un sifflet
- couverture de survie
- Eau 50cl
- Le téléphone portable avec une batterie de 50%
- Bâton pour le ski de rando
- Stop ski ou accroche ski pour le ski de randonnée

matériel conseillé :

- Lunette
- Une paire de bâton pour le trail
- Une lampe frontal et une en rechange
- Bande adhésive
- Une deuxième paire de gants
- Casque pour le ski de randonnée
- Un DVA est conseillé pour le ski de rando et trail, il pourrait être obligé en fonction des conditions climatiques et de l'état de la neige.

Assistances médicales et sécurité :

Des postes de contrôle sont implantés sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve, en relation radio et/ou téléphone avec le PC où avec le service des Pistes de la régie de Luz Ardiden. Il appartient à une personne en difficulté ou sérieusement blessée de faire appel aux secours : en se présentant à un PC sur le parcours ; en appelant le PC course tél : 0647034919 en demandant à un autre coureur de prévenir le PC le plus proche et/ou les secours. Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Venir en aide et signaler un concurrent en grande difficulté ou en situation dangereuse est un devoir. Un participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les médecins et secouristes sont en particulier habilités : à stopper (en récupérant son dossard) tout participant inapte à continuer l'épreuve, à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais éventuels résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du « secouru » de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC, vous pouvez appeler directement les organismes de secours Tél : 112 (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « Urgences seulement ») En cas d'abandon, le concurrent s'engage à prévenir ou faire prévenir le PC le plus proche et à rendre son dossier. Il sera mis « hors course » et pourra quitter le parcours par ses propres moyens, ou « via » un lieu de rapatriement indiqué par l'organisateur.

Assurance : L'organisation bénéficie d'une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient normalement des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, principalement en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Modalités de départ : Devant la billetterie de Bédéret.

Tous les concurrents se réuniront obligatoirement 10 minutes avant le départ, masqués et il leur sera rappelé les consignes de sécurité, et plus particulièrement celles concernant les règles sanitaires ainsi que les traversées de route.

Contrôle anti-dopage : Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné.